

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mardi 27 septembre 2016 à 18 h 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absent excusé : Romain SALOU

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion des ventes ci-après :

- ➔ Vente d'une maison, à Quibidic, par M. Mme Marcel COUET à Mme Elise ROLAND.
- ➔ Vente d'une maison, à Goulannou, par M. Mme Mickaël MINNE, à M. Xavier LE GAC et Melle Emeline ABIVEN.
- ➔ Vente d'une maison, à Bédiez, par les conjoints NEDELEC, à M. Jérôme PINVIDIC et Mme Catherine CHAUMONT.
- ➔ Vente de terrains, pour une surface globale de 4 627 m², à Keremma, par les conjoints MEUDIC, à M. et Mme Martial PUY.
- ➔ Vente d'un terrain à bâtir, au Valy, par Mme Alphonsine EOZENOU, à la SCI Ty Koad Mam, d'une superficie de 1 626 m².
- ➔ Vente d'une maison, à Bel Air, par M. Christian BOCHER, à M. Romain BOUSSARD et M. Guillaume PAYET.
- ➔ Adjudication d'un hangar et dépendances, le tout pour une surface de 1 513 m², à Mézonan, appartenant à M. Pierre Yves THIRION.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC ET DU PAYS LEONARD

Cette fusion, conformément aux dispositions de la loi NOTRE, sera effective au 1er janvier prochain. Comme dans l'ensemble des quatorze communes qui constitueront la nouvelle communauté de communes, le conseil municipal s'est prononcé sur les décisions suivantes prises par les 2 conseils communautaires :

- ☞ A l'unanimité le conseil municipal approuve la dénomination du futur E.P.C.I. : **HAUT LEON COMMUNAUTE**
- ☞ Par TREIZE VOIX pour et UNE ABSTENSION, il approuve également le siège de la communauté à la MAISON DES SERVICES DE ST POL DE LEON, 29 rue des Carmes (face à la piscine).
- ☞ Concernant la gouvernance de la nouvelle communauté, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités de la gouvernance : 45 sièges dont 2 pour TREFLEZ (le Maire et le 1er adjoint).
- ☞ Les statuts de HAUT LEON COMMUNAUTE sont également approuvés à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES « BALAYAGE DE VOIRIE »

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes, constitué de la plupart des communes de la future Communauté de Communes HAUT LEON COMMUNAUTE, pour des prestations de balayage de voirie.

RAPPORT ANNUEL SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport annuel sur la distribution d'eau potable à TREFLEZ. Ce rapport est à la disposition des usagers à la mairie.

PERSONNEL COMMUNAL

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à recruter ponctuellement des agents de remplacement en l'absence des agents titulaires, de manière à ne pas perturber l'organisation des services.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Afin d'aménager l'accès d'un terrain à bâtir, situé à Mesmeillan, au niveau du chemin rural reliant Mesmeillan à Bel Air, le conseil municipal autorise le Maire à négocier une cession gratuite avec les propriétaires du terrain.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux de rénovation sont achevés. La salle est désormais à la disposition des associations et des personnes privées qui souhaitent la louer. Un nouveau règlement intérieur d'utilisation est en cours d'étude. Les conseillers sont invités à donner leur avis.